

ORDRE DES AVOCATS
A LA
COUR D'APPEL DE PARIS

Le Bâtonnier

Monsieur Rachid Nourgaliev
Ministre de l'intérieur
de la Fédération de Russie
B. Dmitrovka ul, 15a
125993 MOSCOU, GSP-3

Paris, le 22 janvier 2009,

CCB/MG/ET

Monsieur le Ministre,

Le barreau de Paris, qui regroupe plus de 21 000 avocats, s'indigne de l'assassinat de Stanislav Markelov, avocat russe défenseur des droits de l'Homme, abattu lundi 19 janvier 2009 d'un coup de feu dans la nuque en plein centre de Moscou.

Cet acte inacceptable s'est produit alors que Me Markelov quittait une conférence de presse au cours de laquelle il avait fait part de son intention de contester devant la Cour suprême la décision du tribunal de la ville de Dimitrovgrad rejetant l'appel déposé contre la décision de remise en liberté conditionnelle du colonel Boudanov.

Me Markelov était réputé pour son combat contre l'impunité. Il a ainsi été tour à tour l'avocat de civils tchéchènes, de journalistes tels qu'Anna Politkovskaïa mais aussi de militants des luttes sociales et écologiques ou encore anti-fascistes.

Par le passé, Me Markelov avait été à plusieurs reprises l'objet de menaces et d'agressions. Au nom du barreau de Paris, je tiens à vous faire part de mon plus grand étonnement face à l'absence de mesures de protection pour assurer la sécurité d'un homme dont la vie était menacée.

Ce drame illustre hélas les difficultés rencontrées par les défenseurs des droits de l'Homme russes dans leur lutte en faveur de la vérité. Le barreau de Paris vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'une enquête impartiale et efficace soit menée et que les auteurs de cet assassinat soient traduits sans délais devant la justice.

Je vous prie également de garantir la sécurité de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme pour que de tels actes inacceptables ne se reproduisent plus.

Ma démarche s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Déclaration des sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement de son article 1 qui dispose :

“Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international”.

L'article 12.2 dispose que :

“l'État prend toutes les mesures nécessaires pour assurer que les autorités compétentes protègent toute personne, individuellement ou en association avec d'autres, de toute violence, menace, représailles, discrimination de facto ou de jure, pression ou autre action arbitraire dans le cadre de l'exercice légitime des droits visés dans la présente Déclaration”.

Je ne doute pas que le grand pays qui est le vôtre n'ait le souci de rayonner aux yeux du monde par la qualité de son histoire et son respect de ses engagements internationaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma très haute considération.



Christian Charrière-Bournazel
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

ORDRE DES AVOCATS
A LA
COUR D'APPEL DE PARIS

Le Bilanier

Mr Rachid Nourgaliev
Ministry of the Interior
of the Russian Federation
B. Dmitrovka ul, 15a
125993 MOSCOW, GSP-3

Paris, January the 22th, 2009

CCB/MG/ET

Mr Minister of the Interior,

I am writing on behalf of the Paris Bar which represents more than 21 000 lawyers. The Paris Bar is indignant with Mr Stanislav Markelov' murder, Russian human rights lawyer, shut down on Monday, January the 19th in downtown Moscow.

This unacceptable criminal act was committed whereas Mr Markelov was returning from a press conference in which he mentionned about his will to contest the decision delivered by the Dmitrovgrad city court in the case of Colonel Yuri Budanov before the Supreme Court.

Mr Markelov was well known for his fight against impunity. He was Chechen civilians', reporters and even ecologist, socialist and anti-fascist activists' lawyer.

By the past, Mr Markelov has been several times subject to death threats and physical aggressions. On behalf of the Paris Bar, I would like to express my astonishment towards the lack of safety measures taken to ensure the security of a man whose life was in danger.

Once more, this drama underlines the difficulties encountered by Russian human rights defenders. The Paris Bar asks you to take all necessary measures in order to ensure that a prompt, efficient and transparent investigation takes place and that those responsible for this murder appear before an independent criminal court.

I also ask you to ensure the security of all human rights defenders in order to prevent recurrence of such revolting event.

My approach draws its inspiration from is inspired from the Declaration on Human Rights Defenders, adopted by the General Assembly of the United Nations on December 9, 1998, especially its Article 1, which states:

“Everyone has the right, individually and in association with others, to promote and to strive for the protection and realisation of human rights and fundamental freedoms at the national and international levels”.

Article 12.2, provides:

“The State shall take all necessary measures to ensure the protection by the competent authorities of everyone, individually and in association with others, against any violence, threats, retaliation, de facto or de jure adverse discrimination, pressure or any other arbitrary action as a consequence of his or her legitimate exercise of the rights referred to in the present Declaration”;

We thank you in advance for providing attention to our request.

Sincerely yours,



Christian Charrière-Bournazel
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris